



Grenoble, le 28 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

PREVENTION ET GESTION DES IMPACTS SANITAIRES ET SOCIAUX LIES AUX VAGUES DE FROID Secteur Nord Isère

Le dispositif hivernal, hors dispositif dédié aux demandeurs d'asile, est cette année renouvelé en raison du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 qui a mis fin à la gestion au thermomètre grâce à la pérennisation de places d'hébergement.

Pour l'hiver 2014-2015, c'est donc une veille saisonnière qui est instaurée avec un renfort de places ouvertes pour la mise à l'abri, destinées à répondre aux besoins des personnes ne sollicitant un hébergement qu'au cours de la seule période hivernale.

En Isère, l'offre d'hébergement d'urgence constituée dans ce cadre correspond à **941 places** réparties dans le département :

110	Places de CHRS au titre de l'urgence dont 33 créées en 2014
397	Places d'hébergement d'urgence pérennisées
238	Places au titre du Renfort hivernal
198	Places maintenues lors des périodes hivernales précédentes

Les 238 places supplémentaires au titre du renfort hivernal ont fait l'objet à compter de début novembre 2014 d'une ouverture progressive liée à la fois à l'évolution de la demande et des conditions météorologiques.

Globalement, l'hébergement d'urgence dans le département de l'Isère représente un coût de plus de 21 millions d'euros pris en charge par l'Etat, dont 5,3 millions pour les cinq mois d'hiver.

Par ailleurs, en tant que de besoin, face aux vagues de grand froid, il est prévu de mobiliser des équipements collectifs (gymnases ou grandes salles) pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles. Ces mesures seraient encore renforcées en cas de froid extrême si les températures atteignaient -18°C la nuit.

Un comité de veille réunit en préfecture chaque quinzaine les représentants de l'ensemble des structures en charge de l'hébergement en période hivernale afin de suivre étroitement la situation et adapter le dispositif aux besoins constatés selon l'évolution du contexte et des conditions météorologiques.

Au-delà de l'augmentation des capacités d'hébergement, le renfort hivernal induit également le renforcement de la veille sociale qui se traduit par la mobilisation accrue des équipes de bénévoles dans les accueils de jour. Les maraudes réalisées par les associations (Croix Rouge, Secours Catholique, Vinci) sont également renforcées. Enfin les services de sécurité (Gendarmerie, Police Nationale et polices municipales) portent une attention particulière aux personnes en grandes difficultés.

L'ensemble des places d'hébergement d'urgence sont attribuées via le « 115 ». Ce service téléphonique qui fonctionne 14h/24 et 7 jours /7, reçoit les demandes d'hébergement d'urgence et oriente les ménages sur les places disponibles dont il a la connaissance en temps réel.

Sur l'arrondissement de la Tour du Pin, les structures d'hébergement d'urgence suivantes accueillent les personnes démunies de toit :

- une structure de 26 places pour personnes sans enfants à Bourgoin Jallieu (augmentation de 16 places depuis septembre 2014)
- une structure de 80 places à l'année renforcée par 15 places durant l'hiver pour tout public à l'Isle d'Abeau
- une structure de 18 places d'accueil spécifiques aux femmes victimes de violences.

L'ensemble de ces structures sont à ce jour complètes, voire en sureffectif.

Bien entendu, veiller aux plus fragiles d'entre nous est aussi un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- composez le numéro d'appel gratuit « 115 »,
- soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées,
- si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

Contact presse :

Préfecture de l'Isère – Service communication
04-76-60-48-05 ou communication@isere.pref.gouv.fr